

donné et qu'il faudroit réparer contre les courses des Agniers; le Coteau du Lac a trois lieues, rapide moins long que celui des Cèdres, portage, on entre dans le lac Saint-François qui est à sept lieues des Cascades et il y a sept lieues de long au fond du lac, sur la gauche il y a une rivière qui conduit après quinze lieues à une mine qu'on croit d'argent. Passé aux arbres Matachés, à l'anse aux Bateaux.

La pointe aux Foins où les habitans des Cèdres viennent les faire et les vont chercher l'hiver sur les glaces.

La rivière au Baudet, l'anse au Baudet, journée de huit lieues depuis le lac Saint-François jusques à la Chine; la rivière ne prend pas, tout au plus les bords, le lac prend toujours, et la rivière jusqu'au pied du Long Sault.

Le 24, passé à la pointe à Lamorandière; l'isle aux Raisins; entré dans les chenaux à trois lieues de l'extrémité du lac. On aperçoit le fort Saint-Régis, qui est sur la rivière à la Mine; le fort est de pieux, établi en 1751. Les jésuites y ont une mission pour y établir quelques Iroquois; beau canton de chasse; on trouve dans les chenaux le rapide, appelé *le Chenail écarté*, le moulinet très-dangereux. La pointe Maline; la pointe au May; la rivière de; l'isle à la Savate; les Mille Roches, au-dessus desquelles on campe: journée de dix lieues.

Le 25, le rapide du Moulinet; l'isle aux Têtes, ainsi nommée d'une exécution que M. de Frontenac y a fait faire; le petit chenail du Long Sault; le Rigolet; le rapide du Long Sault où portage de demi-lieue; le Grand Campement; la pointe au Fer à Cheval; le Grand Remou; le Courant; la pointe Sainte-Marie; l'isle au Chat; la Grosse Roche; le Rapide plat, au-dessus duquel on campe; marche de neuf lieues.

Le 26, la pointe à Colas; la pointe au Borgne; le courant de Sainte-Marie; la pointe aux Iroquois; la Presqu'isle; la pointe à Cardinal; les Galots où un rapide facile; l'anse aux Perches, ainsi nommée à cause que, n'y ayant plus de rapide, les Canadiens jettent les perches pour se servir des rames; la pointe à l'Ivrogne, l'isle aux Galots; la pointe à la Galette; le fort de la Présentation.

La cour avoit defendu tout établissement françois au delà du Long Sault. L'abbé Piquet a obtenu une concession de 12 arpens; il y a fait construire un fort de pieux carrés flanqué de quatre petits bastions, palissade en dehors et où M. l'abbé Piquet avoit commencé un retranchement extérieur